
PV n° CQ-VAL-09-002

COMITE DE QUARTIER DU VAL D'ALBIAN

Réunion du vendredi 12 juin 2009

- Salle Loisirs et Culture – 20 heures –

Participants :

Bureau :

- M. Jean-Claude BREGNIAS, *Président*
- M. Jean-Luc CURAT, *Coprésident (Conseil Municipal)*
- M. Jean-Claude FRUALDO, *Secrétaire*
- M. François LETENDRE, *membre*

Membres :

- Mme Françoise BACH
 - M. François BAILLEUX (2)
 - M. Stanislas BERTELOOT
 - M. Jean-Pierre BEYTOUT (2)
 - Mme Laurence BLAVIER
 - M. Eric BOITARD
 - M. Roger BOULAY
 - Mme Monique CHANTREL
 - M. Michel CHARRIER
 - M. Jean-Marc CHOUQUAIS
 - Mme Brigitte COMMELIN (2)
 - M. Jean-Marie CONTE
 - M. Daniel COSTARD (2)
 - M. Jean DAKNOFF
 - M. Rodolphe DEBRUYNE
 - M. Fabrice DELCORSO
 - M. Pascal DILL
 - M. Pierre EVEILLARD
 - M. Philippe FAVIER
 - M. Jean-Paul FIZANNE
 - Mme Micheline FLAMBER
 - Mme Véronique FOUCHARD
 - Mme Jeanne GAVARD
 - M. Mario GERRA
 - M. Michel GICQUEL
 - M. Pierre GILLOT (2)
 - Mme Danièle GUERIN
 - M. Patrick GUIRCHOUN (2)
 - Mme Gabrielle HUGUET
 - M. Daniel KUCZEK
 - M. Raymond LAVERGNE (2)
 - M. Paul LE VAY
 - M. Gérard LECLERCQ
 - M. Sylvain LECLERCQ
 - Mme Véronique LEFEBVRE
 - M. Bernard LEGALLAIS
 - M. Jean-François LERICQUE
 - M. Alain LLANTA
 - Mme Martine MARAIS
 - Mme MARSEAU
 - M. Jean-Marc MARTIN (2)
 - M. Jean-Louis MERAL (2)
 - Mme Corinne NETO
 - M. Alain PAPETTI
 - M. Olivier QUELLARI
 - M. André QUENAULT
 - M. Pascal ROBLOT (2)
 - Mme Dominique ROTTE
 - M. Thierry SAUDREAU
 - M. Jean-François THAON
 - M. Jean-Philippe VION (2)
 - M. et Mme VITEL
 - Mme Rose-Marie VITTONNE
-

Lors de l'accueil des participants, une copie de la Charte a été remise à chacun.

Ouverture de la séance à 20h00.

Nombre de participants : 69 personnes sur 71 inscrits dont 13 non inscrits.

Nombre d'absents excusés : 10 personnes

Le Président du Comité de Quartier du Val remercie l'assemblée pour cette forte mobilisation.

Présentation de l'ordre du jour par Jean-Claude BREGNIAS :

Item I : Le Comité de Quartier

- ✓ Les membres du bureau (présentation),
- ✓ La charte (rapide présentation),
- ✓ Les remarques et/ou suggestions et leur gestion sous forme de fiche (3)
- ✓ Le Comité et les projets soumis à la Municipalité
- ✓ L'information vers le Comité et la fréquence (mail – papier – etc.)
- ✓ Les attentes et/ou la motivation des participants pour le Comité de Quartier
- ✓ Les idées pour les nouvelles commissions à créer

Item II : Les Commissions

- ✓ La Commission N°1, Stationnement et circulation
 - ⇒ Développement
 - ⇒ Animation des échanges avec les participants (acteurs du bureau)
- ✓ La Commission N°2, La Z.A.C et son intégration
- ✓ La Commission N°3, L'A.D.S.L et les difficultés d'usage
 - ⇒ Ouverture à candidature aux membres et pour les pilotes du bureau.

Item III : La municipalité et les nouveaux projets

1. Item 1 : Le Comité de Quartier

1.1. Présentation des membres du Bureau :

- ✓ M. Jean-Claude BREGNIAS, *Président*
- ✓ M. René PERRIN, *Vice-Président (absent excusé)*
- ✓ M. Jean-Claude FRUALDO, *Secrétaire*
- ✓ Mme Anna-Maria MORGANTE, *Vice-secrétaire (absente excusée)*
- ✓ M. Jean-Pierre CARO, *Secrétaire suppléant (absent excusé)*
- ✓ M. François LETENDRE, *Membre*
- ✓ M. Claude VALLEPIN, *Membre (absent excusé)*
- ✓ M. Jean-Luc CURAT, *Coprésident (Conseil Municipal)*

1.2. Présentation de la charte :

La charte a été remise à tous les participants.

C'est un support sur lequel le Comité de Quartier doit vivre.

Le comité de quartier n'est pas un contre pouvoir de la municipalité. Il favorise les échanges entre les habitants, identifie et analyse dans la mesure du possible les dysfonctionnements et/ou amélioration pour être force de propositions qui seront soumises à la municipalité pour améliorer la vie dans la commune.

1.3. Les remarques et/ou suggestions et leur gestion sous forme de fiche :

Les habitants du val et/ou membres du comité peuvent exprimer des remontées auprès du bureau. Les remontées et suggestions sont enregistrées informatiquement dans un fichier partagé. Une fiche est émise par le bureau afin de suivre l'évolution des actions. Ce fichier informatique n'est utilisé que par les membres du Bureau.

A ce jour 3 fiches ont été émises, 1 a été réglée et 2 qui seront réglées dans une semaine.

1.4. Le Comité et les projets soumis à la Municipalité :

Pour les sujets importants, le bureau du Comité a décision d'installer des commissions. Une commission = un thème spécifique animée et coordonnée par un ou plusieurs pilotes du Bureau et des membres du Comité de Quartier qui se portent volontaires pour travailler ensemble. Les commissions fonctionnent de façon autonome.

A ce jour, deux commissions sont ouvertes (voir Item 2). Une troisième fera l'objet d'un appel à candidature (voir item 2).

1.5. L'information vers le Comité et la fréquence (mail – papier – etc.) :

L'information vers le comité se fait par mail ou par boîte aux lettres.

4 informations par an car 4 comités de quartier par an.

Le but est de connaître les attentes des habitants.

1.6. Les attentes et/ou la motivation des participants pour le Comité de Quartier :

Le comité de quartier permet à la commune de connaître les attentes, les besoins, les propositions des habitants de Saclay et de pouvoir prendre des décisions en connaissance de cause. Jean-Luc CURAT, Coprésident (Conseil Municipal), a le sentiment que le comité de quartier du Val commence « à prendre ».

1.7. Les idées pour les nouvelles commissions à créer :

Item non abordé.

2. Item 2 : Les Commissions

2.1. La Commission N°1, Stationnement et circulation :

Pilotes Bureau : M. CARO Jean-Pierre / M. VALLEPIN Claude

Membres volontaires : Mme FIZANNE Denise / M. MARTINET Daniel

2.1.1. Développement présenté par Jean-Claude BREGNIAS :

Situation au 12 juin 2009 (état des lieux)

- Le travail n'est pas terminé
- Absence des membres (4) pour motif personnel

Synthèse de l'enquête

- 538 questionnaires distribués
- 132 réponses enregistrées (environ 25 %)

Tendances discriminatoires « CONTRE » > à 70 %

- ✓ question n° 4, installation de chicanes
- ✓ question n° 5, installation de ralentisseurs

Tendances discriminatoires « POUR » > à 60 %

- ✓ question n° 3, créer des zones 30km/h
- ✓ question n° 9, utilisateur de vélo
- ✓ question n° 12, pistes et/ou couloirs cyclables – aire de stationnement / vélo
- ✓ question n° 15, stationnement sur les trottoirs
- ✓ question n° 16, contrôles des forces de l'ordre

Tendances non discriminatoires qui nécessitent une analyse plus approfondie

Contre < à 57 %

- ✓ question n° 2, rues en sens interdit
- ✓ question n° 7, changer les habitudes pour le dépôt des enfants à l'école
- ✓ question n° 8, circulation piétonne en sécurité
- ✓ question n° 11, circulation en vélo en sécurité

Pour < à 55 %

- ✓ question n° 6, ouverture du pont à la Z.A.C
- ✓ question n° 10, rues propices à l'utilisation du vélo /

Tendance du stationnement

- ✓ Question n° 13,
- ✓ Question n° 14,

N'a pas été développé. Identification du nombre de voitures. L'analyse sera faite lors de la prochaine réunion de comité de quartier de septembre 2009.

2.1.2. Animation des échanges avec les participants (acteurs du bureau) :

- Item « les Vélos » :

Réactions :

- Où mettre les pistes cyclables ? Il n'y a déjà pas de place pour les trottoirs au Val (exemple rue Renan). Voir l'état des trottoirs fortement détériorés.
- Il n'y a pas de solution pour mettre en place des pistes cyclables au Val.

Idées :

- Faire cohabiter les piétons et les vélos.
- Utiliser les chemins piétons pour les vélos également.

- Item « les piétons » :

Réactions :

- Question concernant les piétons : quand est ce que la continuité du chemin piéton le long de la rigole sera rétablie ? Explication de la municipalité : ce chemin est coupé par l'école. Il y a discontinuité du chemin « chemin – trottoir qui contourne l'école – de nouveau chemin ». Il y a donc continuité du cheminement mais pas du chemin. L'échéance est prévue pour mi 2010.

- Item « Stationnement sur les trottoirs » :

Réactions :

- Ce n'est pas une bonne chose d'avoir des trottoirs difficiles à emprunter.
- Pas question de se croiser en montant sur les trottoirs.
- Intervention d'un participant jugeant que ce n'est qu'une question de comportement et qu'il faut sensibiliser les personnes à se garer chez eux, un autre explique pourquoi il se gare dans la rue et non chez lui : il a 2 voitures et pas de garage. Il n'a donc pas de moyen de les garer chez lui.
- Le débat est intéressant, il y a des idées et ce qui intéresse la commune c'est les idées, faire des propositions.
- Rue Pasteur, quand on ne se gare pas sur les trottoirs, les rues sont serrées. Il y a donc une crainte de faire accrocher sa voiture par le bus par exemple.

- Rue Curie, on circule très bien dans cette rue. La tendance discriminatoire de l'enquête fait ressortir un avis favorable au stationnement sur les trottoirs. Et pourtant, le constat est fait qu'il n'y a pas de stationnement sur les trottoirs dans cette rue.
- Le problème est que les trottoirs sont sous-baissés ce qui facilite le stationnement sur les trottoirs (cas de la rue Victor Hugo).
- Il y a un delta de places pour garer sa voiture. Un membre pose la question suivante à l'assemblée « est ce que cela vous gêne de faire 100 m pour garer votre voiture ? » - vive réaction de l'assemblée.

Idées :

- concernant l'emplacement des stationnements, laisser les voitures se garer dans la rue le soir. Avoir en fait une tolérance car les personnes se garent sur les trottoirs le soir et repartent au travail le matin.
Une réaction concernant cette idée : les bateaux servent à se croiser, si on laisse les personnes se garer le soir, on ne peut plus se croiser.
 - Sur-élever les trottoirs de la rue Victor Hugo pour faire respecter les trottoirs.
Une précision technique est apportée par Jean-Luc CURAT : rue Victor Hugo, rue Curie (généralement les rues où les bus circulent), ce sont des voies communautaires, c'est à dire c'est la CAPS qui gère ces rues. A titre d'exemple, si la commune demande de refaire une rue, la réponse est pour 2012. Le délai est trop long. La commune ne peut pas « toucher » aux rues communautaires. Par contre, elle peut mettre en place des chicanes, des bandes rugueuses et/ou des coussins.
 - Mettre en place des barrières devant l'école pour faire respecter les trottoirs.
 - Il y a de la place sur le parking du gymnase. Pourquoi ne pas inciter les gens à faire 100 mètres de plus pour garer leur voiture par des campagnes de sensibilisation ? Ceci n'est qu'une question de comportement.
- Items « Limitation de vitesse », «contrôle des forces de l'ordre » :
Réaction :
 - Selon une expérience antérieure, tous les jours les forces de l'ordre se faisaient insulter.
 - Un membre fait le constat suivant : il y a une certaine cohérence dans les réponses entre diminuer la vitesse à 30 km /h et un contrôle de la force de l'ordre.
 - Précision qui est apportée par la municipalité : concernant la vitesse, on n'a pas le droit de verbaliser un excès de vitesse sans pouvoir le prouver (police municipale non assermentée). Il faut donc un moyen de mesure de cette vitesse. Or la municipalité n'a pas le droit de mesurer cette vitesse, il faut faire intervenir la gendarmerie. Par contre, la municipalité peut verbaliser pour un stop « grillé » car pas besoin de mesure. Alors s'il faut plus de police, ok mais laquelle ?
 - La proposition de mettre en place des chicanes devant l'école paraît la mieux adaptée.
Réaction face à cette proposition : à Bièvres, ils ont le même problème rue de Paris. Ils ont mis en place des chicanes. Les bus touchent les chicanes avec les pneus. Ceci favorise l'éclatement des pneus ultérieurement. On règle le problème de vitesse en créant un autre problème de sécurité : éclatement des pneus des bus qui transportent nos enfants, voir de nos voitures avec un risque d'accident sur la route.
 - Qui décide ? réponse du Président : il faut mesurer, l'apprécier en petit comité.
 - Si les gens marchent un peu plus et prennent plus le vélo, tout le monde y gagne. Faire plus de communication, changer les comportements.
 - Le problème vient aussi de la circulation étrangère : circulation d'HEC, des livraisons, personnes venant du parc de Diane. Ces personnes roulent très vite.
 - Hypothèse d'aménager le chemin de terre traversant les champs? Réponse de la municipalité : la largeur théorique du chemin est de 4 m. Réouvrir le chemin et l'aménager en route normalisée coûterait à la commune 1,2 millions d'euros.
 - Rue villeras : cette rue devient une vraie déviation notamment le week end et en période de congés.
 - Question : à qui appartient le pont rue Vauboyen ? Réponse de la municipalité : Le pont est sur Saclay. La municipalité de Saclay a essayé de négocier l'achat d'une parcelle de

terrain mitoyen à la rue Vauboyen pour réaliser un aménagement en parking. Réponse : fin de non recevoir de la municipalité de Bièvres.

Idées :

- Le principe de limitation de vitesse à 50 km/h paraît élevée, notamment la circulation des bus, qui peuvent s'avérer dangereux. L'idée est donc de diminuer la vitesse à 30 km/h car les espaces sont trop réduits.
- autour de l'école, mettre des chicanes ou ralentisseurs entre la mairie et l'école, pour faire diminuer la vitesse.
- La présence de la police municipale à la sortie de l'école réglerait le problème de circulation devant l'école. Une réaction face à cette idée : il ne s'agit pas de régler un problème uniquement devant l'école, mais d'assurer le trajet des enfants qui se rendent à pied à l'école depuis chez eux. Autre réaction, autrefois quand la police municipale assurait la sortie des enfants, elle se faisait insulter.
- Un enfant parcourant à pied la rue Victor Hugo pour se rendre à l'école doit traverser X fois la chaussée du fait du stationnement des voitures sur les trottoirs. Ce qui multiplie par X les risques d'accident. L'idée est de privilégier le parcours du même côté de la chaussée pour éviter qu'il ne traverse plusieurs fois la chaussée.
Indication de Jean-Luc CURAT : les aménagements de cette rue tiennent compte des bateaux de sortie de garage des riverains.
- Poids des habitudes et comportement : encourager les gens à « aller à pied », en vélo au lieu de la voiture. Pourquoi ne pas faire des campagnes de sensibilisation, des messages de communication sur les panneaux lumineux « est ce vous avez réellement besoin de prendre votre voiture pour déposer vos enfants à l'école ? » ou en tenant compte de l'écologie « diminuer votre vitesse, vous faites des économies de pétroles ». Ceci permet de faire des économies d'énergie (pétrole) et d'expliquer ceci aux enfants afin de faire changer les comportements dès le jeune âge.

2.2. La Commission N°2, la ZAC et son intégration :

Pilotes Bureau : M. FRUALDO Jean-Claude / Mme MORGANTE Anna-Maria /
M. PERRIN René / Jean-Claude BREGNIAS

Membres volontaires : Mme Françoise BACH

Présenté par Jean-Claude FRUALDO

2.2.1. Rappel du but de la commission

La commission n°2 a été créée pour prévoir l'accueil des nouveaux arrivants « ZAC de la mare aux saules ». Il s'agit dans un premier temps d'anticiper les questions que peuvent se poser les nouveaux arrivants et de porter les éléments de réponse au moment de leur accueil par la commune.

Pour cela, 2 réunions ont eu lieu pour :

- lister les items auxquels elle se doit de répondre pour prévoir le bon accueil des nouveaux arrivants.
- pour être informé par Monsieur Jean-Luc CURAT (Conseil municipal) de ce qui était prévu par la commune sur chaque item.

Ce travail est en cours et sera bien sûr poursuivi et étoffé lors de l'arrivée des nouveaux habitants.

2.2.2. Vente / Construction / Modification

Terrains à bâtir

8 vendus sur 26, dont 4 en construction

Modification par le constructeur

Maisons de ville : Constructions de 4 maisons avec 4 appartements de 3 pièces.
Demande de permis de construire de modification
Logements sociaux ANTIN résidences :
40 logements en zone orange et verte sur le plan
Ces logements sont attribués par la préfecture et non par la commune de Saclay.

2.2.3. Réunion Réception ZAC fin mai 2009 (1^{er} tranche) par la commune

La mairie demande les documents concernant les réseaux

- eaux pluviales et eaux usées (Lyonnaise des eaux)
- bornes incendie (pompiers de Palaiseau)

La poste et la SIOM sont également invités à cette réception
Après la validation et réception l'organisme expert, les poubelles et le courrier seront gérés par la municipalité et ses services passeront devant les maisons.
La livraison des maisons de la première tranche a débuté le 9 juin 2009.

2.2.4. Accès école

L'accès à côté de la mairie annexe, rue Victor Hugo, serait fermé provisoirement plusieurs mois pour des raisons de sécurité (Risque sur la durée ?).
Proposition d'accès par la ZAC mais rien n'est prévu pour garer les voitures lors de la dépose des enfants, ce qui risque de poser d'importants problèmes de circulation aux abords de la nouvelle école (risque pour les enfants de la ZAC qui iront à pied ?).
Question de la commission n°2 : Pourquoi ne pas faire un chemin protégé entre le passage à côté de la mairie annexe et la nouvelle école ?

2.2.5. Espaces verts

Espaces verts pris en charge par la commune.
Création d'un chemin contournant la ZAC. Chemin derrière la butte en terre coté jardin des nouvelles maisons. Ce chemin fera coexister les piétons et les vélos.

2.2.6. Rétrocession

La rétrocession se fera par tranche.
L'entretien des voiries, des égouts, des espaces verts et des lumières seront repris par la municipalité.

2.2.7. Responsabilités civiles en cas d'accident

Les responsabilités civiles en cas d'accident et/ou d'incident provoqués lors des travaux par les personnels et/ou les véhicules de tous genres intervenants pour la réalisation des maisons incombent au promoteur tout au long de la réalisation des différentes tranches et jusqu'à l'achèvement des travaux. La mairie détient les renseignements concernant la ou les police(s) d'assurance(s). En cas de besoin, les riverains peuvent consulter la mairie.

2.2.8. Affectation des noms des rues

Les noms des rues sont affectés. « Rue Emile Zola » « Chemin Molière »

2.2.9. Les Services

Bus : Le bus ne peut pas passer le pont de Vauboyen. Pas de passage de bus dans la ZAC de prévu. Il existe déjà un arrêt à l'entrée de la ZAC et un autre à côté de l'entrée actuelle de l'école.

Crèche / Centre commercial: Points développés par Jean-Luc CURAT au chapitre suivant.

Banque : L'installation d'une banque du côté du centre commercial ne se fera que si une banque fait part de son intérêt. Actuellement, aucune banque ne s'est manifestée. La commission soumet l'idée d'un distributeur.

La Poste : La commission propose d'installer 2 boîtes postales dans la ZAC
Pose d'une boîte postale à côté de l'entrée de l'école ?
Déplacement d'une boîte postale à côté du futur centre commercial qui sera l'endroit le plus fréquenté.
Emplacement idéal croisement Rue Villeras avec la rue Emile Zola

2.3. La Commission N°3, L'A.D.S.L et les difficultés d'usage

Ouverture à candidature par Jean-Claude BREGNIAS aux membres et pour les pilotes du bureau.

Rappel : sujet soulevé plusieurs fois, refus par l'opérateur principal.

Membres volontaires : M. Stanislas BERTELOOT - M. Jean-Louis MERAL – M. François LETENDRE

3. Item III : La municipalité et les nouveaux projets

Présenté par Jean-Luc CURAT

3.1. Précisions sur la ZAC

Précisions de la commune sur la commission Intégration de la ZAC :
Eviter qu'il y ait un ghetto ZAC. La commune attend des propositions.

Comment éviter ce ghetto ? Exemples :

- l'école
- Créer un moyen de communication

L'achèvement de la ZAC, dernière maison livrée, est prévu pour le 2^{ème} trimestre 2012.

Maisons en logement social sont prévues sur 2 zones :

- une zone derrière la mairie annexe
- une zone côté HEC

L'achèvement de ces 2 zones est prévu pour fin de 1^{er} trimestre 2011.

3.2. Projet n° 1 : Création d'un centre commercial

Construction d'un centre commercial prévu « Simply Market » (Groupe Auchan)

Superficie : à l'origine il est prévu 999 m² -
Simply Market a pour objectif 2000 m²

Type de construction : ce supermarché fera village, murs en briques.

Emplacement : devant HEC

Accès : construction d'un rond point (coûts partagés : 1/3 HEC – 1/3 Conseil général / 1/3 la commune de Saclay). En attendant, une entrée provisoire sera réalisée pour accéder au Simply Market depuis la route.

Date : Le Simply Market est prévu pour 1^{er} Trimestre 2011.

Commerces autour : Possibilité d'installer 5 commerces en plus des 2000 m² de Simply Market. 1 restaurant (pizzeria) est intéressé à ce jour mais pour l'instant rien n'est fait. Auchan est aujourd'hui incapable de donner un prix de location.

3.3. Précisions sur le projet de « Circulation Grand Paris »

En projet : Poursuivre le transport en commun en site propre jusqu'au Christ de Saclay.
avantages :

- rapide : une voie est dédiée
- ça ne coûte pas très cher
- ne transporte pas beaucoup de monde

3.4. Projet n° 2 : Création d'une crèche

Construction d'une crèche à côté du centre commercial. Il est prévu 40 lits dont 30 lits réservés aux habitants de Saclay. C'est une Crèche privée. Le permis de construire n'est pas déposé à ce jour. L'idée du projet est une ouverture de la crèche pour début 2011.

4. Questions diverses :

- Espace vert concernant la ZAC ?
Précision par M. Jean-Luc CURAT :
Lors de la réception, une réserve a été faite par la commune sur les bassins de rétention dans la rue Emile Zola.
Entretien des espaces vert : pendant 1 an c'est du ressort du promoteur puis passation à la commune.
Problème émis par la commune sur l'entretien de la butte. En discussion avec le promoteur, en haut de la butte mettre des plantes « couvre-sol » et en bas de la butte du gazon.
- A qui appartient la Chapelle ?
M. François LETENDRE apporte les précisions suivantes :
La Chapelle appartient à l'évêché de Versailles. Elle a servi de stockage pour la Kermesse.
L'intention est de conserver ce lieu car il a un devenir intéressant. Il est bien situé, à côté de la ZAC. Une réhabilitation extérieure est prévue.
- Une réhabilitation de la marre est elle prévue ?
Réponse donnée par M. Jean-Luc CURAT : oui, elle est prévue par le promoteur qui propose un pompage des boues.
- Le chemin du stade en « mâche fer » à la rue curie a été fait en partie : 1 chemin a été fait, mais une autre partie n'a pas été refait.
- Présence d'un trou dans l'angle de la rue Villeras et la rue Montaigne.

5. Agenda

- Rappel par M. Jean-Luc CURAT : **vendredi 19 juin 2009 à 18h30 « Réunion Publique »**
- Prochaines réunions de comité de quartier du val :
Vendredi 25 septembre 2009 à 20h00 au club house
Vendredi 27 novembre 2009 à 20h00 au club house

Clôture de la séance à 23h15.

Saclay, le 14 juin 2009
Jean-Claude FRUALDO, *Secrétaire*